

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 4 JUIN 2018 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET, Adjointes au Maire.

MMES Marie LABROSSE, Emmanuelle CARGNELLI, MM Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, M. Peter WATSON, M. Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Jean BARTHOMEUF, Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Bernard REY) Mme F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH) Mme Sandrine TESTAS, Mme Pascale LABART (pouvoir donné à Marie LABROSSE)

Secrétaire de séance : M. P-L BALLET

Convocation faite le : 29 mai 2018

Publiée le : 29 mai 2018

Le PV du conseil municipal du 23 avril 2018 est modifié à la demande de Mme M. LABROSSE, et approuvé à l'unanimité des présents.

I – CANTINE SCOLAIRE – Délibération n° D2018_025

M. le Maire rappelle que la situation financière de l'association de la cantine scolaire laisse apparaître un déficit prévisionnel de 1 000 € que l'association demande à la commune de couvrir.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 23 avril dernier, à l'unanimité, le conseil a accepté d'inscrire au prochain conseil municipal une décision modificative du budget, pour verser les 1 000 € à l'association de la cantine scolaire, à condition que l'association s'engage à faire une ou des manifestations pour trouver de la trésorerie.

Après débats et discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association de la cantine scolaire, dans la mesure où une réflexion de l'association portant sur des pistes d'actions pouvant contribuer à équilibrer le budget de l'association sera menée.
- de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
FONCTIONNEMENT						
Dépenses imprévues	022		1 000.00 €			
Subvention à la cantine scolaire				6574		1 000.00 €
Solde			1 000.00 €			1 000.00 €

II – SleA – Modification des statuts – Délibération n°D2018_026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts ainsi proposée (modification de la comptabilité et de la facturation des travaux)

**III – ADHESION AU SERVICE DES MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG01 –
Délibération n° D2018_027**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

IV – SMICTOM

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour 2017 est consultable en mairie.

Concernant les points d'apport volontaires situés Chemin du Gravier Vaillant, un bac supplémentaire pour les emballages sera installé.

V – RGPD (Règlement Général Européen sur la Protection des Données)

M. le Maire explique que cela concerne tout le monde, y compris les petites communes. Cette obligation est bien prise en compte par la commune, une réflexion sera menée pour se mettre en conformité avec la réglementation.

**VI – Rajout à l'ordre du jour : Convention de Mandat de Maîtrise d'Ouvrage –
Travaux Eaux Pluviales aux Cerves – Délibération n°D2018_028**

Monsieur le Maire rappelle que la CCDSV va procéder aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur du chemin des Cerves et du chemin du Carre.

Il propose que la commune profite de ces travaux pour réaliser un puit d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales du Chemin des Cerves. Cette prestation peut être intégrée dans le cadre du marché de travaux de travaux passé par la CCDSV.

Le montant restant à la charge de la commune est estimé à 20 000 € HT. Pour cela, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage doit être établie entre la commune et la CCDSV.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCDSV et la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention, et tout document relatif à celle-ci.

VII – Avis du Conseil Municipal sur la hauteur des haies

M. le Maire explique qu'il reçoit de plus en plus de remarques concernant la hauteur des haies, qui sont très hautes, et que cela génère des querelles de voisinage fréquentes.

Il souhaite que ce sujet soit traité en commission environnement, ainsi que le problème du stationnement Chemin de la Bruyère, et une alternative au désherbage dans les espaces publics.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

⇒ **ARTS FAREINS**

Exposition de sculptures d'art contemporain du 02/06 au 15/07. Deux sculptures sont exposées devant la grille du château et devant l'Eglise.

⇒ **Cuivre en Dombes**

Les 27 et 28/06 concert-dégustation au Château.

⇒ **Mille Club**

Le permis de construire est signé. Les travaux concernant les réseaux avancent. Concernant l'échange de terrains avec M. et Mme VIGNARD, l'accord sera prochainement signé.

⇒ **Fête des Mères et bébés de l'année**

Six familles se sont présentées le samedi 26 mai dernier.

⇒ **Travaux Ecole**

Le 26 mai a eu lieu la journée citoyenne avec les parents d'élèves à l'école. Les bancs ont été peints à cette occasion.

⇒ **PATA**

Le marché des Points à Temps a été attribué à la société Roger Martin, pour 13 320 € HT. Les travaux seront réalisés courant juin.

⇒ **Eclairage Public**

Le rapport d'activités 2017 concernant l'éclairage public. Des devis seront proposés pour moderniser l'éclairage public. M. le Maire souhaite consulter la population concernant l'extinction de l'éclairage public.

⇒ **Cambriolages**

La doyenne du village s'est faite cambriolée. Il faut que les voisins soient vigilants.

⇒ **Communication**

Mme M. LABROSSE demande l'envoi d'articles pour le prochain SBI. Une réunion de la commission sera organisée pour faire le point sur les articles et les annonceurs du SBI.

⇒ **Cantine**

Assemblée Générale le 05/06/2018.

⇒ **Tôt ou Tard – Spectacle**

La représentation aura lieu le 21/06/2018 au Mille Club.

⇒ **Sou des Ecoles – Bilan du Cross**

Un bilan a été fait par l'équipe du Sou des Ecoles. 104 bénévoles étaient présents pour le cross (58 sont des parents de l'école, 46 sont des personnes extérieures de l'école) M. le Maire souligne que c'est la première fois depuis 2014 qu'il n'y avait rien à signaler.

⇒ **Fête de l'Ecole le 29/06**

⇒ **Culture**

Les informations culturelles sont à transmettre à M. P. WATSON.

⇒ **Bibliothèque**

Concernant la convention avec le Département, rien n'est décidé. Il est rappelé qu'il y a un problème d'approvisionnement de la bibliothèque, car le Département a choisi de ne pas remplacer ses bibliobus, et que les bibliothèques municipales sont gérées par des bénévoles.

M. P. WATSON a accueilli l'association suisse Hella et Roma de Genève. Un livre dédié a été remis à M. le Maire.

⇒ **Finances**

M. P. WATSON indique qu'il n'y a rien de particulier.

⇒ **Travaux Mille Club**

M. Arnaud LEGOUGE demande si une salle sera mise à disposition pour les activités sportives à la place du Mille Club qui sera fermé.

M. le Maire explique que les activités pourraient avoir lieu au château, ou à l'Espace Chabrier pour des petits groupes.

⇒ **Tôt ou Tard**

M. Arnaud LEGOUGE demande où en est la rencontre devant avoir lieu avec l'association Tôt ou Tard.

M. le Maire explique qu'un créneau sera trouvé prochainement.

⇒ **Vide-Greniers**

En réponse à la demande de M. Arnaud LEGOUGE, le vide-greniers aura lieu le 9 septembre prochain sur le stade.

⇒ **Entretien des bâtiments**

M. Arnaud LEGOUGE est surpris que l'entretien communal soit fait par les parents, en faisant référence aux travaux réalisés à l'école le 26 mai.

Pour M. le Maire, « c'est pénible » ce type de remarque. Il rappelle qu'il s'agit d'une initiative de la directrice de l'école, et que la commune a payé et fournit la peinture.

M. P-L BALLET précise que les agents communaux ont également participé, et que la commune n'a jamais rien demandé à personne.

Mme M. LABROSSE souligne que lors de cette journée, des personnes étaient présentes alors que d'habitude elles ne sont pas présentes aux manifestations.

⇒ **Plaques de rues**

A la demande de M. J-P PILLON, il est précisé que les plaques sont commandées.

⇒ **Barrières Chemin de Halage**

M. J-P PILLON souligne qu'il y a sur le chemin de halage des barrières différentes (en bois, en métal, ouvertes, hors services...)

M. le Maire explique que de nouvelles barrières seront installées dans le futur, dont une prochainement.

M. J-P PILLON déplore que cela n'ait pas été fait au début.

Pour M. le Maire, les barrières coupant le chemin de halage risquent de causer un problème avec la Via Saona, qui se veut une voie cyclable.

⇒ **Panneaux de signalisation**

M. J-P PILLON a signalé que des panneaux de signalisation sont envahis par la végétation.

⇒ **SPINOSA**

Le 05/06 les étudiants exposeront le rendu de leur travail, pour l'identification de la faune et de la flore.

Dans la peupleraie, un nouvel habitat faunistique a été constaté.

M. F. BLOCH souhaite qu'une information concrète soit transmise à la mairie.

⇒ **PLUI**

M. F. BLOCH rappelle que le conseil municipal de St Bernard a approuvé le passage au Plan d'Urbanisme Intercommunal à 14 voix pour et 1 voix contre.

Il explique que la CCDSV a relancé sa campagne d'explication du PLUI.

M. F. BLOCH va visiter avec M. J-C AUBERT et le DGS de la CCDSV les communes qui sont contre le projet de PLUI, notamment en raison de la charte de gouvernance.

Un nouveau vote aura lieu à la CCDSV avant fin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29.

Prochain conseil municipal : lundi 2 juillet 2018 à 19h30